

## SEANCE DU 25 JANVIER 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq à dix-neuf heures.

**Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MÉSANGY, convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.**

**Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Monsieur BOIRAT Steve, excusé.**

**Madame BEBIN Sylvie été élu Secrétaire.**

**Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.**

### **Rythmes scolaires**

#### **Renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires à 4 jours**

Considérant le souhait du Conseil d'Ecole du RPI POUZY-MÉSANGY / LE VEURDRE pour le renouvellement de la semaine scolaire à 4 jours et de l'avis favorable du Service des Transports Scolaires du CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour un renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, selon les horaires suivants :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
de 09 H 00 à 12 H 00  
et de 13 H 10 à 16 H 10.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires seront proposées par le personnel enseignant les jeudis et vendredis de 16 H 15 à 16 H 45.

#### **Projet d'assainissement collectif du hameau de Champroux suite au transfert du dossier du SIVOM NORD- ALLIER à MOULINS COMMUNAUTÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIVOM NORD-ALLIER avait confié une étude de faisabilité d'un système d'assainissement collectif au Bureau d'Etude REUR (Réseaux Equipements Urbains et Ruraux) de MALICORNE.

Les travaux étaient prévus pour la mi-2021. La prise de compétence a été prise par MOULINS COMMUNAUTÉ au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les dossiers ont été transmis par le SIVOM NORD-ALLIER à MOULINS COMMUNAUTÉ début 2019. Son Directeur des Services a fait part qu'il ne les avait jamais reçus et, semble-t-il, aucunement inquiété de les rechercher.

Avec l'aide conjointe du Président du SIVOM NORD-ALLIER et du Maire, cette étude a été redemandée et obtenue auprès du Bureau d'Etude REUR.

Monsieur le Maire fait part qu'il a enfin transmis cette étude au Vice-Président responsable de l'Assainissement à MOULINS COMMUNAUTÉ courant décembre 2020, qui a fait suivre au Directeur des Services. Pour l'heure, ce projet d'assainissement du hameau de Champroux n'est pas inscrit dans la programmation des travaux sur la période 2021-2024...

### **ATDA**

#### **Conventions assistance informatique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère aux missions de l'Agence Technique Départementale de l'ALLIER (ATDA) et bénéficie à ce titre :

- d'une assistance sur les logiciels de la Société COSOLUCE,
- de la délivrance de certificats électroniques eIDAS via CertEurope,



- de la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat dans le département : S2 LOW/@ctes.

L'article 28 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose que les traitements mis en œuvre par un sous-traitant soit régi par un contrat qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable de traitement. Ce contrat doit définir les obligations de chacune des parties.

Au titre du RGPD, l'ATDA est considérée comme sous-traitante de notre commune, par conséquent, afin de mettre en conformité par rapport aux règles édictées par le RGPD, nous sommes destinataires de deux conventions pour cette assistance informatique, une pour le support technique et une relative à la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission (S2LOW/@ctes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces deux conventions (documents joints à cette délibération).

**Réfection des  
toitures de  
l'ancienne Poste  
(Bureau AAD) et  
de la cantine  
scolaire**

La toiture de l'ancienne poste, aujourd'hui le Bureau de l'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE et celle de la cantine scolaire nécessitent réfection.

**Demande de  
subvention**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte les devis de l'Entreprise DUMONT (NEURE 03) qui s'élèvent à 20.268,10 €HT pour la toiture du Bureau de l'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE et 24.560,75 €HT pour la toiture de la cantine scolaire et approuve les modalités de financement. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter les différentes subventions susceptibles d'être octroyées pour ce projet.

**à l'ÉTAT au titre  
de la DETR  
(Programme  
général d'aide  
aux travaux aux  
équipements  
communaux)**

Il est sollicité de la part de l'ÉTAT, dans le cadre de la **DETR (Programme Général d'Aide aux Travaux aux Equipements Communaux)** une subvention de **35 %** du montant des travaux, soit **15.690,10 €**.

Il est sollicité de la part du **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER**, dans le cadre de travaux sur le **Bâti Communal** une subvention de **30 %** du montant des travaux, soit **13.448,66 €**.

**au CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER  
au titre du soutien  
aux travaux sur le  
bâti communal**

Il est sollicité de la part de **MOULINS COMMUNAUTÉ**, au titre du **Fonds de concours aux communes rurales** une subvention de **15 %** du montant des travaux, soit **6.724,33 €**.

**à MOULINS  
COMMUNAUTÉ  
au titre du Fonds  
de concours aux  
communes  
rurales**

Rappel des modalités de financement :

- ETAT : 15.690,10 € (35 % du montant des travaux)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 13.448,66 € (30 %)
- MOULINS COMMUNAUTE : 6.724,33 € (15 %)
- FONDS PROPRES : 8.965,76 € (20 %)

Montant total : **44.828,85 €HT / 53.794,62 €TTC**

Ce programme sera inscrit au budget 2021.

**Implantation d'un  
2<sup>ème</sup> columbarium  
au cimetière**

Les huit cases du premier columbarium du cimetière, implanté en 2006 sont aujourd'hui occupées et la demande de ce type de sépulture est plus forte que jamais. Ajoutons un contexte de crise sanitaire sans précédent, l'implantation d'un deuxième columbarium est une obligation.

**Demande de  
subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis de l'Entreprise DUMONT (NEURE 03) qui s'élèvent à 8.592,00 €HT et approuve les modalités de financement. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter les différentes subventions susceptibles d'être octroyées pour ce projet.

**à l'État au titre de  
la DETR  
(Programme**

**général d'aide  
aux travaux aux  
équipements  
communaux)**

Il est sollicité de la part de l'ETAT, dans le cadre de la DETR (**Programme Général d'Aide aux Travaux aux Equipements Communaux**) une subvention de **30 %** du montant des travaux, soit **2.577,60 €**.

**au CONSEIL  
RÉGIONAL  
D'Auvergne  
Rhône-Alpes  
au titre du Bonus  
Relance**

Il est sollicité de la part du **CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne Rhône-Alpes**, dans le cadre du **Bonus Relance** une subvention de **50 %** du montant des travaux, soit **4.296,00 €**.

Rappel des modalités de financement :

- ETAT : 2.577,60 € (30 % du montant des travaux)
- RÉGION : 4.296,00 € (50 %)
- FONDS PROPRES : 1.718,40 € (20 %)

Montant total : **8.592,00 €HT / 10.310,40 €TTC**

Ce programme sera inscrit au budget 2021.

**Acquisition de  
matériels divers**

Le Conseil Municipal souhaite faire l'acquisition de divers matériels pour équiper l'atelier municipal, la bibliothèque, le city-stade, l'école, l'église, la salle polyvalente et le stade.

**Demande de  
subvention au  
CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER  
au titre du  
dispositif  
Solidarité  
Départementale**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différents devis reçus :

**ATELIER MUNICIPAL**

✓ Perceuse-visseuse et aspirateur (AGRO-SERVICE) 378,00 €HT

**BIBLIOTHEQUE**

✓ PC portable (CNU INFORMATIQUE) 625,00 €HT

✓ Chauffeuse et banquette (GROUPE WF EDUCATION DEMCO) 319,00 €HT

**ECOLE**

✓ Stores (OLIVER'S STORE) 177,04 €HT

**EGLISE**

✓ Porte sud (DAUMIN) 688,92 €HT

**MAIRIE**

✓ Photocopieur 3.740,25 €HT

**SALLE POLYVALENTE**

✓ Fourneau à gaz (MILLIARD FROID) 2.397,00 €HT

**STADE**

✓ Arroseur pelouse (AUDIN) 1.875,00 €HT

Montant total : **10.200,21 €HT / 12.116,14 €TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble de ces dépenses et les modalités de financement. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la subvention susceptible d'être octroyée pour ces acquisitions.

Il est sollicité de la part du **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER**, au titre du **Dispositif de Solidarité Départementale**, une subvention de **50 %** sur 10.000,00 € de dépense plafonnée, soit **5.000,00 €**.

Rappel des modalités de financement :

- CONSEIL DÉPARTEMENTAL : 5.000,00 € (50 % de 10.000,00 €)
- FONDS PROPRES : 5.200,21 € (50,98 % de 10.200,21 €)

Ce programme sera inscrit au Budget 2021.



**Lecture des cartes  
de remerciements  
et critiques**

Monsieur le Maire clôt cette séance par la lecture de nombreux petits mots de remerciements reçus en mairie à la suite de la distribution des colis aux aînés en décembre dernier. Les élus qui ont participé à cette distribution exceptionnelle,

suite distribution organisée en raison de l'annulation du traditionnel repas, se sont fait écho des colis aux aînés d'administrés satisfaits de la démarche, qui ont noté la volonté municipale d'offrir des produits locaux de grande qualité.

